

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

RD 02– PR 36+950 au PR 41+0

Mai 2020



Commune de LE SOURN

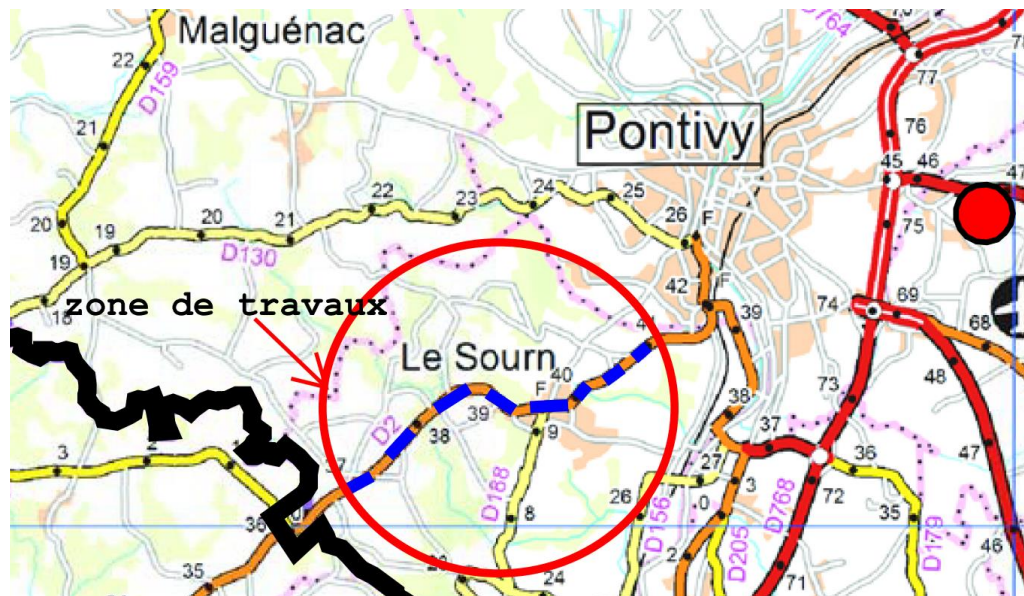
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Nord-Est

Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2020 le département du Morbihan a décidé de renouveler la couche de roulement sur la RD 02, sur le territoire de la commune de LE SOURN.

Ces travaux permettront de pérenniser la structure de la chaussée et améliorer les conditions de sécurité de l'ensemble des usagers.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement (ATD Nord-Est)

Montant de l'opération : 91 900 €

Les travaux seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE Route de Pontivy.

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Durée et phasage des travaux

Les travaux commenceront à compter du 19 mai prochain pour une durée prévisionnelle de 10 jours.

Travaux sous circulation : Les travaux de purges et la réalisation des enrobés se dérouleront par alternat à l'aide de feux. A la fin de chaque journée, la circulation sera remise à l'état normal, aucune gêne ne sera présente pour l'utilisateur.

Information et alternat de circulation durant les travaux

La gestion de la circulation sera de la responsabilité des services de la direction des routes, et l'entreprise en charge des travaux restant responsable du barriérage et de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux. Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu. Des difficultés de circulation sont néanmoins à prévoir lors de certaines phases de travaux.

Sens Le Sourn – Pontivy ou Pontivy – Le Sourn (VL et PL)**Reprise du chantier dans le contexte COVID19**

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTB (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.